

MARTINIQUE



395 953 habitants
(données INSEE de 2011)

0,6%
de la population française

MARTINIQUE

« RENFORCER LE PARTENARIAT POUR MIEUX PRÉVENIR ET FAIRE RECULER L'ILLETTRISME. »



CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

Myriam SAINGRÉ

Désignée à mi-temps par le Préfet de région depuis 2010, placée auprès du SGAR. Myriam SAINGRÉ est par ailleurs directrice de l'Agefma.

AGEFMA

Immeuble Foyal 2000 - 1^{er} étage
Rue du Gouverneur Ponton - 97200 FORT-DE-FRANCE
agefma@wanadoo.fr
Tél. 05 96 71 11 02 - Fax 05 96 73 57 08

CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site de l'AGEFMA :

www.agefma.org
Tél. 05 96 71 11 02

POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon résultats de l'extension régionale de l'enquête INSEE/IVQ, conduite en Martinique en 2006-2007 :

- 14 % des martiniquais sont concernés par l'illettrisme, soit 40 000 personnes.
- 21 % des hommes et 19 % des femmes sont en difficulté à l'écrit.
- 32 % des demandeurs d'emploi sont en difficulté face à l'écrit.

- 15 % des personnes qui travaillent sont en difficulté face à l'écrit, 10 % en situation d'illettrisme.
- 22,5 % sont des ouvriers, 19 % des artisans, 14 % des agriculteurs.

En 2011, 17,1 % des jeunes sont repérés comme étant en situation d'illettrisme, soit 958 jeunes, la moyenne nationale étant de 4,8 % (Journées Défense et Citoyenneté).

1

RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN MARTINIQUE

La Préfecture assure la gestion administrative de la mission régionale.

La chargée de mission régionale de l'ANLCI a pour mission de développer et d'animer la coordination interministérielle et le partenariat avec les collectivités territoriales, les entreprises et le monde associatif en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Le Centre Ressources illettrisme (CRI) a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la lutte contre l'illettrisme. Il veille à garantir l'accès du public à l'information actualisée en matière de lutte contre l'illettrisme, et à améliorer la connaissance nécessaire pour la mise en place de réponses d'accompagnement adaptées à la diversité des besoins. Il diffuse et met à disposition l'information, promeut les actions, les organismes intervenant dans ce domaine, les dispositifs ainsi que les ressources documentaires et pédagogiques disponibles. Il contribue à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme. Il assure l'animation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme en animant des groupes thématiques de travail. Pour plus de proximité et de réactivité, depuis le début de l'année 2012, le Centre Ressources Illettrisme de l'AGEFMA a mis en place un numéro vert à destination des usagers.

Ses actions ciblent principalement les professionnels de la formation ainsi que les intervenants de l'accompagnement scolaire et professionnels de la prévention auprès des jeunes publics.

La mission régionale et le CRI travaillent en étroite collaboration. La chargée de mission est également la directrice du CRI.

2

LE PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La Martinique s'est dotée en 2005 d'un plan d'action régional pour la période 2005-2007. Celui-ci s'est inscrit dans une logique d'optimisation, de mise en cohérence et en complémentarité des ressources et des initiatives développées par les différents acteurs, dans leur champ de compétence propre.

Il avait pour objectif de permettre aux personnes en difficulté, un plus large accès à la maîtrise de l'écrit et aux compétences de base.

Les priorités stratégiques de ce premier plan étaient les suivantes :

- Favoriser la maîtrise de la langue en renforçant les conditions favorables aux apprentissages.
- Renforcer la prise en compte de l'illettrisme dans les actions d'accompagnement et d'insertion destinées aux jeunes.
- Mettre à la portée de tous les compétences nécessaires à la vie courante, l'accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle.
- Permettre aux personnes âgées de préserver ou de réactiver leur capital de savoir et de maintenir leur autonomie.
- Améliorer les compétences de base des salariés dans le cadre de la formation continue.

En raison du contexte, à savoir :

- La vacance du poste de chargée de mission régionale Illettrisme, de juillet 2008 à septembre 2010, il est à noter que les différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme, s'ils ont continué à œuvrer, l'on fait sans coordination régionale et sans impulsion particulière.
- Un second Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2011-2013 a été élaboré sur la base de l'expérience du plan 2005-2007 et les recommandations du Ministère de l'Outre-mer. Ce nouveau plan a renforcé le partenariat en intégrant des nouveaux acteurs. Il définit les priorités régionales en s'articulant autour de 4 grands axes :
 - // Gouvernance, animation et appui aux acteurs.
 - // Prévention de l'illettrisme.
 - // Accompagnement des 16-25 ans.
 - // Accompagnement des adultes et monde du travail.

Des objectifs transversaux visent l'amélioration de la communication et la professionnalisation des acteurs.

Les signataires du plan : État (Préfecture, Rectorat), Conseil régional, Conseil général, Associations des Maires de Martinique et l'ANLCI.

Un comité de pilotage est en charge de la définition et validation des orientations stratégiques du plan et de son évaluation. Il est composé des représentants des instances signataires du plan.

Le pilotage technique du plan est assuré par une équipe de projet composée de la chargée de mission régionale de l'ANLCI et du représentant du Président du Conseil régional. Cette équipe anime et assure le suivi des différentes phases du projet et veille à la cohérence du projet d'ensemble et à la mise en œuvre de ses différentes déclinaisons thématiques et territoriales.

3

DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Gouvernance, animation et appui aux acteurs : animer le dispositif, développer un cadre de référence partagé, optimiser et mutualiser les ressources, professionnaliser les intervenants

Une des principales actions de cet axe est la sensibilisation des acteurs du repérage dans une visée de facilitation de l'entrée en formation pour les publics en situation d'illettrisme. Une forte mobilisation des acteurs a été opérée dans ce sens : les OPCA auprès des chefs d'entreprise, l'Association des Maires auprès des acteurs de l'action sociale, le CNFPT auprès des élus et directeurs de la fonction publique territoriale.

Des actions sont également mises en œuvre pour la professionnalisation des acteurs et la mutualisation des pratiques. L'institut FEPEM de l'emploi familial a mené une action auprès du personnel de la petite enfance. L'État et la Région, avec l'appui du chargé de mission régional de l'ANLCI et du CRI ont organisé un cycle de professionnalisation spécifique pour les formateurs du dispositif « accès aux compétences clés ». D'autres formations ont également été organisées au niveau départemental auprès des bénévoles pour l'animation autour du livre et auprès des collectivités territoriales par le CNFPT. En 2011, dans le cadre d'une collaboration pour la mise en place d'un plan de professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, quatre formations ont été organisées bénéficiant à 80 formateurs.

Un appui et accompagnement des acteurs sont assurés dans le cadre du plan régional. La chargée de mission régionale et le CRI ont organisé dans ce cadre une conférence des financeurs, afin de mobiliser des financements et l'accompagnement des acteurs dans l'élaboration de leurs projets et demande de financement. La CAF propose également un accompagnement de projets en direction des familles.

Prévention de l'illettrisme : favoriser l'accès à l'écrit sur l'ensemble du parcours du jeune public, renforcer et coordonner la prévention des risques d'illettrisme de la petite enfance à l'adolescence, développer les compétences parentales nécessaires à l'acquisition des compétences de base

Différents dispositifs existent pour le soutien scolaire : l'association « civisme et famille » propose ce service offert par des enseignants retraités (dispositif piloté par la DJS-CLAS), des ateliers parentaux pour l'accompagnement des jeunes parents dans l'exercice de leur compétence parentale sont organisés par le Conseil général et le service PMI, ainsi que les « ateliers 0-6 mois » par la Coordination départementale des Ateliers Pré, Post-Nataux et Parent-Enfant du Conseil général. L'association ALCES met en œuvre le dispositif « Coup de Pouce Clé ». Un accompagnement renforcé est assuré en Martinique par les dispositifs « Classes passerelles » et « Jardins d'éveil ».

La prévention de l'illettrisme passe également par la mise en place d'actions autour du livre. Sous l'initiative de la DRAC, des auteurs sont invités dans les crèches. Un concours d'écriture pour les enfants de niveau CP/CE2 a été lancé en partenariat par l'État et les collectivités territoriales. D'autres dispositifs sont également en place, tel que les Ateliers « AMILI » (amis du livre), Lire et faire lire, les Ateliers de lecture sur les accueils péri et extrascolaires, Livre et lecture dans les Accueils Collectifs de Mineurs ou encore le Programme de prévention par la lecture et l'écriture. >>>



ZOOM

L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS DU BTP

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics est un secteur d'activité où le niveau de qualification de la population ouvrière est bas. En outre, la formation professionnelle a connu une réforme en 2009. Cette réforme a pour objectif de développer la formation des publics à bas niveau de qualification. Augmenter le niveau des salariés du BTP est un enjeu fort, prioritaire et singulier dans le domaine du BTP.

La formation est dispensée par des organismes de formation qui ont été choisis par l'AREF BTP suite au lancement d'un cahier des charges.

Elle comprend des notions théoriques en français et en mathématique. Par ailleurs, la formation est composée de modules en informatique et aborde les savoirs de base en les associant aux techniques pratiquées dans l'exercice des différents corps du BTP, avec l'aide du Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP) diffusé par l'ANLCI.

Cet accompagnement a pour but de permettre le développement personnel des salariés et de les rendre de plus en plus performants au sein de leur entreprise.

»» Des actions autour de la famille sont menées en Martinique, notamment à travers le dispositif « École famille, quartier » du Conseil général et le développement d'AEF avec l'appui de la CAF.

Un projet de mise à disposition d'étudiants pour l'accompagnement des collégiens et lycéens est en développement avec l'Université des Antilles et de la Guyane (projet « Réussir ensemble »).

Accompagnement des 16-25 ans : identifier les situations et les besoins, proposer des solutions adaptées au public

Les accords-cadres signés au niveau national par l'ANLCI avec les OPCA ont facilité le développement au niveau régional d'expérimentations avec les CFA dans le cadre du FEJ pour le soutien aux apprentis en difficulté pour la sécurisation de leurs parcours professionnels par exemple, avec le CFA Agricole.

En 2011, une plate forme de formation numérique a été mise en place, ainsi qu'un outil d'auto formation « Campus numérique » pour l'acquisition des savoirs de base à destination des apprentis des quatre CFA de Martinique.

Un travail d'amélioration du repérage des situations d'illettrisme est engagé par le Centre du service national et par le Régiment du Service Militaire Adapté de Martinique. Un accompagnement et une assistance de ces jeunes sont assurés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les missions locales et la Croix rouge française. Pôle Emploi, en partenariat avec la région, propose une offre de formation pour les jeunes pour l'acquisition des savoirs de base en lien avec une dynamique d'élaboration de projet professionnel.

Accompagnement des adultes et monde du travail : améliorer la sensibilisation et le repérage, renforcer l'accompagnement des personnes, adapter et démultiplier l'offre de formation

La mission régionale a réalisé en 2011 un guide du financement des actions de lutte contre l'illettrisme à destination des porteurs de projets. En 2011, la mission régionale a organisé avec l'appui de l'ANLCI des réunions de sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme auprès d'entreprises, du CNFPT, des OPCA, du CCAS du Lamentin et de l'URSIEA. Elle a également fait la promotion de l'appel d'offres du FPSPP pour les salariés, fonds qui ont bénéficié aux OPCA pour la mise en œuvre des formations en entreprise.

Nombreuses actions sont menées par les OPCA sur le territoire : l'AGEFMA et le CNFPT ont réalisé une action de sensibilisation et de mise en place d'outils de repérage à destination des encadrants des services techniques, OPCALIA a développé un outil de prépositionnement « 1001 lettres », AGEFOS PME a développé l'offre de formation auprès des salariés « Déclicc ». L'ANFH a mis en place des parcours de formation pour les agents de « bas niveau de qualification » de la fonction publique hospitalière et le CNFPT a proposé un accompagnement des agents territoriaux.

Le développement de l'offre de formation sur le territoire est aussi assuré par le dispositif « accès aux compétences clés » de la DIECCTE et par des dispositifs déployés par le Conseil régional.

Le Rectorat a développé l'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience pour les personnes en difficulté avec les savoirs de base. En accord avec cette démarche, l'AGEFMA mène une action expérimentale pour un appui renforcé à la VAE.

En 2011, en partenariat avec la DIECCTE, la mission régionale a réalisé des actions en milieu pénitentiaire : la création d'une bibliothèque pour

le quartier des femmes avec le don de 150 ouvrages et la mise en place de prestations d'accompagnement renforcé à la VAE pour les détenus en difficulté avec les savoirs de base.

En 2011, la mission régionale a collaboré à l'organisation de l'opération nationale de promotion de la langue française « Dis-moi dix mots » en partenariat avec la mission locale du centre de la Martinique. Cette action a comporté trois ateliers d'expression (arts plastiques, théâtre, hip hop), un spectacle, la réalisation d'un film et des supports de communication. Des actions dans les médias ont également été conduites cette même année : une émission sur ZOUK TV en partenariat avec la DIECCTE et le RSMA et 4 numéros du magazine « 300 secondes pour la formation » ont été consacrés à la lutte contre l'illettrisme.

Dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques, la mission régionale a entamé un travail de recensement des organismes de formation œuvrant pour la lutte contre l'illettrisme en vue de la mise en place d'une démarche qualité en 2012, démarche accompagnée par l'ANLCI.

4

UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le plan régional a été élaboré prenant appui sur la résolution du Conseil Interministériel de l'Outre-mer de 2009, de lancer dans chaque département d'Outre-mer un plan d'action, à réaliser sur la base d'un diagnostic territorial, conduisant à un plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme comprenant à minima les trois axes suivants : diagnostic et gouvernance, prévention pour tous les publics et mesures spécifiques en direction des jeunes et des adultes. Les recommandations du Ministère ont été intégrées dans les différents axes du plan régional de Martinique.
- Les Assises pour la prévention de l'illettrisme de décembre 2010, organisées par le Rectorat de Martinique, ont permis la mise en place d'un plan académique de prévention de l'illettrisme. Celui-ci a pour objectifs de mieux circonscrire le phénomène pour mieux le faire connaître, de donner les moyens d'informer les publics concernés, les prescripteurs et les responsables d'entreprises sur les dispositifs pouvant être mobilisés, de mobiliser les cadres pour contribuer à la réflexion et à l'action, ainsi que de renforcer la formation sous ses divers aspects et de développer les actions partenariales.
- Le plan régional est intégré au CPRDFP. La fiche action concernant l'illettrisme a été réalisée par la chargée de mission régionale.